

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

Etaient présents : Mmes CHEVALLIER Monique, BOCH Claudette, BERTHET Sara et MENARINI Michèl et LEKHAL Brigitte. MM. CECILLE Joël, GIRAUD Régis GIRAUD Gilles, MOLLIEUX David et Nicola TEDESCO

Secrétaire : Nicola TEDESCO

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du 13/02/2020

**Début de séance : 18h06**

En préambule, Madame le Maire explique que pour les résultats de l'exercice 2019, le travail a été exécuté sur les états de consommations de la perception et sur le comparatif de la mairie 2019. Ces documents ont été distribués au conseil qui a pu constater la concordance des chiffres entre la trésorerie et la mairie.

Compte tenu de l'absence du compte de gestion, en raison de l'arrêt maladie de M. le Trésorier, celui-ci sera voté par les membres du prochain mandat, avant le 30/06/2020 ainsi que le compte administratif avant le 01/06/2020.

### **1. Affectation des résultats**

Madame le Maire propose de voter l'affectation des résultats.

La section de fonctionnement donne un excédent de 70 051.50€ auquel s'ajoute le résultat antérieur de 245 313.30€ soit un total de 315 394.80€ ; à ce montant est retiré le solde de la section d'investissement représentant un besoin de financement de 52 446.64€ ce qui laisse à affecter le résultat de 262 948.46€ sur le budget 2020.

**Pour : 9**

**contre : 0**

**abstention : 1**

### **2. Taux de fiscalité**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, ceux-ci doivent être votés avant le vote du budget ;

Madame le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 13.00 %
- Foncier bâti = 17.65 %
- Foncier non bâti = 133.76 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances et charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Pour : 10**

**contre : 0**

**abstention : 0**

### **3. Vote des subventions aux associations**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions parvenues en Mairie à ce jour. Elle rappelle que le Conseil a décidé de fixer une enveloppe pour ces

subventions, et qu'étant de plus en plus nombreuses, il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes.

Par conséquent, elle propose de reconduire les subventions de 2019, mais laisse la parole à Régis GIRAUD souhaitant intervenir quant à la suite donnée à l'ACCA, Association Chasse des Chavannes et au Petit Club.

Régis GIRAUD fait valoir que le Petit Club est « en sommeil » actuellement et propose de supprimer cette subvention.

A l'unanimité le conseil approuve ce choix.

Ensuite, il fait part du mauvais entretien par l'association de la Chasse des voies d'eau et chemins, et propose de baisser la subvention à 50€ au lieu de 200€. Après débat, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100€ ; après vote, de 5 voix pour, dont la voix de Madame le Maire, et cinq voix contre, la voix de Madame le Maire étant prépondérante la subvention de l'ACCA est votée à 100€.

Madame le Maire propose de voter le montant total des subventions, comme suit :

- ACCA Les Chavannes.....	100,00 €
- Echo des Montagnes - Sainte Marie-de-Cuines .....	200,00 €
- Vivre aux Chavannes.....	200,00 €
- Alzheimer Savoie	100,00 €
- A.P.E.I. de Maurienne .....	100,00 €
- Comité de Savoie - Ligue contre le cancer .....	100,00 €
- Comité Maurienne Souvenir Français.....	60,00 €
- Les restaurants du Cœur Savoie.....	50,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Rémy de Maurienne....	30,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>940.00€</b>

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

#### 4. Budget primitif 2020

Madame le Maire donne la parole à Messieurs les adjoints pour la présentation du budget. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	579 658.35€	579 658.35€
Section d'investissement	355 718.69€	355 718.69€

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif 2020, présentés par Messieurs les adjoints, et qui s'équilibrent en recettes et dépenses

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

#### Questions diverses

- Permanences élections

Fin de la séance : 20h

